



# EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>ère</sup> séance du mardi 26 août 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Socchi Loris « À propos de l'insalubrité » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six août deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :